

BTS SP3S – Session 2023

ANNEXE 3 – Pièces à fournir pour l'épreuve E6

Statut d'inscription	Justificatifs de période en milieu professionnel	Support écrit à l'épreuve E6	Autres documents
Voie scolaire en formation initiale	2 attestations de stage (conformes à l'arrêté du 29/12/2014) dont l'une sera complétée par un avenant permettant de justifier d'un stage en protection sociale : - stage de 6 semaines entre le 15 mai et le 1 ^{er} juillet de la 1 ^{ère} année - stage de 7 semaines entre décembre et mars de la 2 ^{ème} année	2 exemplaires d'une note de synthèse. La note de synthèse porte sur la 2 nd e période de stage.	L'original de l'évaluation du maître de stage de 2^{ème} année
Voie de l'apprentissage	Photocopie du contrat de travail ou une attestation de l'employeur	2 exemplaires d'une note de synthèse. La note porte sur le lieu d'apprentissage.	
Formation continue 1^{ère} formation ou reconversion	Idem voie scolaire	2 exemplaires d'une note de synthèse. La note de synthèse porte sur la 2 nd e période de stage.	Idem Formation initiale
Formation continue Situation de perfectionnement	*Un ou plusieurs certificats ou contrats de travail attestant : - d'un travail à temps plein pendant au moins 6 mois dans l'année précédant l'entrée en formation ou la présentation au diplôme - sur des fonctions relevant du BTS SP3S *Copie du courrier de reconnaissance du statut de perfectionnement * Pour les candidats ayant déposé un dossier de positionnement réglementaire : copie de la décision	2 exemplaires d'un rapport d'activités professionnelles Ce rapport détaille une activité au choix.	
Au titre de l'expérience professionnelle ou VAE	Un ou plusieurs certificats de travail justifiant des fonctions occupées	2 exemplaires d'un rapport d'activités professionnelles. Ce rapport détaille une activité au choix.	

NB : Pour les candidats ayant changé de statut au cours de leur scolarité, seul le statut d'inscription est à considérer.